



Compte-rendu de la réunion du lundi 6 février 2012

Lettre de convocation du 30 janvier 2012

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 6 février 2012 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre AVERLAND, André BOUCHIND'HOMME, Gilbert DARTOIS, Françoise DÉTOURNÉ, Vincent DELION, Philippe DUBAR Bernadette LECLERCQ, Christian LHOMME, Daniel MIVELLE, Hubert SEINGIER, Jacques THELLIER.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Marie-Françoise BRACQUART (excusée), Bernard MAILLY & Jacques THERET.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 26 janvier 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES
- PROJET D'ACQUISITION DE L'ANCIEN ENTREPÔT PROFESSIONNEL DE PLÂTRERIE COMORERA, RUE DES MOULINS

► **Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'audits énergétiques**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de quelques communes et de la Communauté de Communes de créer des groupements de commandes dans le but de réaliser des économies d'échelle. Suite à plusieurs réunions de travail, il a été convenu de constituer un groupement de commandes pour engager des audits thermiques sur 21 bâtiments du territoire de l'Atrébatie. Ce groupement de commandes sera créé entre :

- ⇒ la Communauté de Communes de l'Atrébatie
- ⇒ les communes membres de la CCA souhaitant intégrer ce groupement

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de constitution du groupement de commandes et propose à l'assemblée :

- d'adhérer au groupement de commandes qui sera constitué entre la Communauté de Communes de l'Atrébatie et les communes membres de son territoire qui souhaitent y adhérer afin de procéder à l'achat d'audits énergétiques.
- de désigner la Communauté de Communes de l'Atrébatie comme coordonnateur du projet
- de désigner la Commission d'Appel d'Offres de la CCA comme CAO du groupement
- de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de ces audits thermiques avec les collectivités concernées
- de signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité des membres présents la proposition qui lui est faite
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et / ou comptables se rapportant à la présente décision.

► **Projet d'acquisition de l'ancien entrepôt professionnel de plâtrerie COMORERA, rue des moulins**

De manière à pouvoir prendre leur décision, les membres présents sont invités à visiter, en présence du propriétaire (Monsieur José COMORERA-BAGUE) l'ancien bâtiment professionnel sis rue des moulins, repris au cadastre en section ZL n° 132 pour 1 000 m², dont le prix de vente a été fixé à 65 000 €.

Les résultats du vote de l'assemblée délibérante sont les suivants :

⇒	POUR l'acquisition du bâtiment	01 (Philippe DUBAR)
⇒	CONTRE l'acquisition du bâtiment	10
⇒	ABSTENTION	00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00